

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 226

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La démocratisation des études selon la Société vaudoise des maîtres secondaires

Monsieur le rédacteur,

C'est avec intérêt que nous avons lu l'éditorial et le dossier du numéro 224 de *Domaine public*, consacrés à la réforme de l'école. Ils se réfèrent à une notion aussi souvent utilisée que mal définie : la démocratisation de l'enseignement.

Dans l'espoir d'éclairer l'enjeu de la réforme scolaire, nous voudrions tenter de mettre en évidence trois sens distincts de cette formule.

L'école globale unifiée¹

1) Démocratiser l'enseignement, cela peut signifier créer une *école globale unifiée*, sans cours à niveaux ni options obligatoires, offrant à tous les élèves le même enseignement avec un minimum de différenciation interne (c'est à peu près l'école suédoise). Ce système présente un inconvénient majeur, qui a été souligné à maintes reprises. On sait que, au début de leur scolarité, les enfants ne se tiennent pas à égalité : leur dotation génétique diffère, ainsi que le succès de l'éducation de leurs premières années — succès lié peut-être autant à la santé psychique des parents qu'à leur niveau socio-culturel. Placés dans des conditions identiques, exposés à la même action pédagogique, les élèves favorisés au départ tireront un profit beaucoup plus grand de l'enseignement, et l'écart se creusera encore entre les uns et les autres.

L'« action complémentaire »

2) L'école indifférenciée ne pouvant assurer l'« égalité des chances », on en est venu à concevoir la démocratisation de l'enseignement sous la forme d'une *action compensatoire*. Il s'agit d'assurer aux élèves handicapés une formation plus

efficace et en général plus coûteuse, pour leur permettre de rattraper leurs camarades, dont l'avance sera au contraire quelque peu freinée. Certaines mesures de ce genre sont déjà prises pendant les premières années de la scolarité, par exemple à l'intention des dyslexiques.

Indiscutablement, des mesures compensatoires beaucoup plus étendues sont nécessaires, dans l'intérêt des jeunes élèves surtout. Mais jusqu'à quel âge ce type de différenciation se justifie-t-il ? A la limite, si ce système était appliqué avec succès jusqu'à la fin du degré secondaire supérieur, il rendrait tous les élèves également aptes — ou inaptes — à aborder n'importe quel type de formation universitaire ou professionnel... De plus, dès la pré-adolescence, les aptitudes et les intérêts individuels se confirment : il ne serait ni sage ni juste de n'en pas tenir compte. L'école publique doit reconnaître à chacun le droit de se développer en fonction de ses dons et goûts propres, manuels ou intellectuels, pratiques ou théoriques, dès le moment où ils se manifestent sans équivoque. Si elle agissait autrement, elle provoquerait l'évasion de tous les élèves doués et suffisamment fortunés vers les écoles privées : beau résultat en vérité !

L'enseignement différencié

3) Une autre conception de la démocratisation de l'enseignement s'exprime dans le rapport du G.R.O.S. : « A chaque enfant doit être offerte, à tout moment et en toute circonstance, l'occasion de son plus grand progrès ». Elle est fondée sur le respect de chaque élève, sur la confiance dans ses possibilités de développement. Ces possibilités existent toujours, à des degrés et sous des formes multiples. L'élève doué (il ne l'est pas nécessairement dans tous les domaines) doit pouvoir, lui

aussi, compter sur un appoint pédagogique substantiel. Ainsi un adolescent qui, grâce à un enseignement judicieusement adapté à ses possibilités, atteint un haut niveau scientifique, peut passer pour un « privilégié », mais il représente aussi un apport précieux à la société et à son économie.

Avant et après onze ans

Pour la clarté du débat, il serait souhaitable que les collaborateurs de *Domaine public* comme ceux d'autres journaux, indiquent nettement dans quel sens ils comprennent la démocratisation de l'enseignement. Quant à nous, nous écartons d'emblée la première de nos trois définitions, et nous pensons que les deux autres, loin de s'exclure, doivent s'appliquer successivement à l'élève au cours de sa scolarité. Un enfant normalement développé ne maîtrise les principales formes de raisonnement abstrait que vers l'âge de onze ou douze ans : avant cette étape de sa maturation, les critères qui permettraient une orientation valable font défaut.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un monde fou, fou, fou

Avez-vous entendu parler de l'expérience du docteur Rosenhan ?

Il a eu l'idée de se livrer à l'expérience suivante (je cite le « Nouvel Observateur » du 13 mars, qui la relate en détails) : « faire admettre dans des hôpitaux psychiatriques des gens parfaitement normaux et n'ayant jamais présenté de symptômes pathologiques, pour voir si la psychiatrie serait capable de les reconnaître comme normaux. Dans l'affirmative, estimait D.L. Rosenhan, la pertinence du diagnostic psychiatrique serait démontrée ; dans la négative, on aurait la preuve que le diagnostic psychiatrique ne dit que peu de choses sur la santé mentale des patients, mais qu'il en dit long sur la mentalité des psychiatres et sur le milieu dans lequel ils observent leurs malades présumés. »

¹ Les intertitres sont de la rédaction.

L'école du 1^{er} degré sera donc constituée de classes en principe hétérogènes et mettra tout en œuvre pour faciliter l'accession à la pensée opératoire de tous les enfants, spécialement des plus défavorisés. Lorsque, vers onze ou douze ans, les goûts et les capacités de l'élève s'affirment et se diversifient, il nous paraît indispensable que l'école l'aide à découvrir ses dons particuliers et à en tirer le meilleur parti en l'orientant vers le type d'études qui y correspond, et cela dans l'intérêt de la société comme de l'enfant.

Trois conditions

Cette manière de faire nous paraît la plus souhaitable, aux trois conditions suivantes :

— que tous les élèves reçoivent une formation suffisante, dans les domaines sensori-moteur, intellectuel et affectif, pour mener une existence digne et autonome dans une société évoluée.

— que la notion de sélection, comprise comme l'« élection » de certains et le « rejet » des autres, soit définitivement remplacée, en tout cas jusqu'à

la fin de la scolarité obligatoire, par celle d'orientation de chacun dans la direction qui lui convient le mieux. Ceci suppose la revalorisation par l'école des divers types de formation pratique, et par la société des professions auxquelles elles mènent.

— que, jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des classes passerelles efficaces permettent de corriger une première orientation, au moment où des aptitudes et des goûts nouveaux se révèlent.

Il est évident que l'organisation de l'enseignement esquissée ici demande à être précisée au vu des résultats des expériences pédagogiques en cours ou à réaliser.

Quant à votre souci de voir briser le monopole scolaire, sachez que nous le partageons : il est impossible que l'école se charge seule de toutes les tâches éducatives que la famille ainsi que d'autres organismes de la société assumaient naguère, et, nous l'espérons, assumeront à nouveau dans l'avenir.

Pour le Comité de la S.V.M.S.
Philippe de Vargas

Le goût petit-bourgeois en pots de fleurs dans les rues de Lausanne

Les rues du centre de Lausanne ont été fermées à la circulation, bien ! Pour faire joli, de surcroît, en pleine place de la Palud ont été transportées de lourdes vasques, des pots vastes pour arbres nains et petites fleurs.

Ce mélange d'arbres et de pensées jaunes est triste comme un contre-sens. Un arbre en pot, c'est pénible comme un oiseau en cage. Un tronc surgissant artificiellement de pensées ou de tulipes, c'est ridicule comme un phallus qu'on aurait orné de rubans.

Il y a des paysages urbains qu'il faut faire vivre de manière urbaine. Nos maîtres en cet art, ce sont les villes italiennes.

Il serait plus heureux de permettre aux bistrotts de ces rues et de ces places de déborder sur le bitume, et même aux magasins d'accrocher le chaland par des échoppes.

... Vous l'avez deviné : des douze hôpitaux ainsi testés, aucun n'a subi l'épreuve avec succès ; aucun psychiatre n'est parvenu à découvrir l'imposure d'aucun pseudo-fou — alors que les autres « fous », eux, ne s'y trompaient paraît-il pas...

Bien plus, toutes les conduites des pseudo-fous étaient aussitôt interprétées en fonction de leur folie présumée. Tenaient-ils un « journal » ou écrivaient-ils des notes dans un carnet, aussitôt le rapport mentionnait : « Le patient adopte un comportement d'écriture. » A la fin de l'expérience, tous sauf un furent renvoyés chez eux avec un diagnostic de « schizophrènes en état de rémission »...

Pareille aventure me paraît consternante à trois égards au moins :

— Et tout d'abord, bien sûr, parce qu'elle tend à démontrer que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous (nos psychiatres) sommes incapables de diagnostiquer la « folie » de manière sûre

et plus incapables encore de la guérir.

— En second lieu, parce qu'elle apporte un argument de poids à tous ceux qui sont tentés de dire ou qui disent — et ils sont de plus en plus nombreux — que les « fous » sont aussi raisonnables que vous et moi ; que nous appelons « fous » ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'adapter à une société, dont chacun s'accorde par ailleurs à dire qu'elle est gravement malade, etc.

Or — c'est probablement parce que je n'y entends rien et que je suis vieux-jeu — il me semble que dans certains cas, la limite entre « folie » et santé mentale est tout de même bien marquée, et que, par exemple, lorsqu'un particulier montre une fâcheuse propension à trancher la gorge de ses partenaires de rencontre après les avoir violées, il fait preuve de plus que d'une inadaptation à notre société... (Et à cet égard, je suis mal vaincu par les considérations du docteur Rosenhan, qui écrit que les gens sains d'esprit ne le sont

pas tout le temps et qu'inversement, les fous ne sont pas « fous » tout le temps : bien sûr, bien sûr... de même qu'un bon conducteur ne conduit pas bien tout le temps, et qu'un mauvais conducteur ne va pas sans cesse se jeter contre les trains — j'en puis témoigner ! Le tout est de savoir si oui ou non, et dans quelle mesure, il met en danger sa vie et celle de son prochain.)

— Enfin consternante en ce que nous sommes obligés de prendre des mesures contraignantes et répressives (et il fut un temps où l'internement dans un hôpital psychiatrique marquait un progrès considérable sur l'emprisonnement ou même l'exécution de « fous furieux »), mais que nous voyons une fois de plus que tout pouvoir donné à un homme sur d'autres hommes est intrinsèquement dangereux, peut-être même pervers — c'était l'avis de Victor Hugo et d'Alain.

Songeons-y !

J. C.